

N° 2025-058

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET DU CIAS

L'an deux mil vingt-cinq le 26 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le treize mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)
MM. SILVESTRE Jean- Louis (donne pouvoir à M. Christian VIBERT), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert

En exercice : 27	Présents : 21	Absents : 6	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le transfert des rémunérations de la direction de l'action sociale pour se mettre en conformité avec les statuts du CIAS, nécessite le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CIAS.

L'adoption du budget du CIAS, étant soumis à l'approbation de son conseil d'administration, cette subvention ne peut être que prévisionnelle et pourra être ajustée en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté.

VU le débat d'orientation budgétaire précédemment exposé,

Il est proposé d'attribuer une subvention prévisionnelle de 120 800.00 € au budget du CIAS pour 2025. Le montant de la subvention d'équilibre au budget du CIAS pourra être ajusté en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté.

Afin de préserver les équilibres financiers du CIAS et de garantir la continuité de son fonctionnement, un acompte représentant 50% de la subvention allouée en N-1 sera versé en avril de l'année N.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

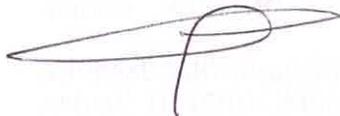
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE le président à attribuer une subvention de 120 800€ au budget du CIAS pour l'année 2025.

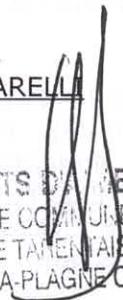
FAIT ET DELIBERE LE 26 MARS 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002. AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX